

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/07/2026 - 3483 - 2018 B 00271 - 839 561 651 - THENZO

1

BILAN SIMPLIFIÉ



2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise SAS THENZO
Adresse de l'entreprise 12 RUE DU CHATEAU VIEUX 82000 MONTAUBAN
SIREN 8 3 9 5 6 1 6 5 1
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 Durée de l'exercice précédent* 1

Néant ☐ *

33473

				(T-et-G.)			Exercice N clos le							
							3 1 1 2 2 0 2 5							
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			010			012							
	Fonds commercial *													
	Autres *			014			016							
	Immobilisations corporelles *			028	127 539		030	33 859		93 680				
	Immobilisations financières * (1)			040	13 446 811		042	501 426		12 945 385				
Total I (5)				044	13 574 349		048	535 285		13 039 065				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050			052						
		Marchandises *			060			062						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064			066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	573		070			573			
		Autres* (3)			072	94 221		074			94 221			
	Charges constatées d'avance*			092	5 353		094			5 353				
	Valeurs mobilières de placement			080	1 860 617		082			1 860 617				
	Disponibilités			084	20 635		086			20 635				
Total II				096	1 981 399		098			1 981 399				
Total général (I + II)				110	15 555 748		112	535 285		15 020 463				
PASSIF											Exercice N		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120			206 648				
	Écarts de réévaluation						124							
	Réserve légale						126			20 665				
	Réserves réglementées*						130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)				131)		132			13 049 436				
	Report à nouveau						134			202 983				
	Résultat de l'exercice						136			(280 409)				
	Subventions d'investissement						137							
	Provisions réglementées						140							
	Total I							142			13 199 323			
Provisions pour risques et charges							Total II			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			5 863				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166			1 832				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169)		172			2 955				
	Comptes courants d'associés						173			850 339				
	Autres dettes						175			960 151				
	Produits constatés d'avance						174							
	Total III						176			1 821 140				
Total général (I + II + III)							180			15 020 463				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			784				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182			1 676 571				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184							

Centre Confiance à l'original
Débit Encaisse
Pro. Det

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

THENZO
Société par Actions Simplifiées au capital de 206 648 €
Siège Social : 12 RUE DU CHATEAUVIEUX – 82 000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 839 561 651

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 31 mai,
A 12 heures,
Au siège social de la Société,

Monsieur Didier FARELLA, associé unique et Président de la Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- ✓ Approbation des comptes de la Société ;
- ✓ Affectation du résultat ;
- ✓ Mention des conventions visées à l'article L. 277-10 du Code du Commerce ;

DECISION 1 : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président

L'associé unique,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Donne en conséquence au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du code général des impôts, telles que listées ci-dessous :

✓ Amortissement excédentaire	4 806 €
✓ Provision Dépréciation Titres	251 426 €
✓ Moins Values Nette à long terme	199 €
✓ Ecart de valeur liquidative	32 755 €

DECISION 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les associés,

Décident d'affecter le résultat de l'exercice dans les conditions suivantes :

Résultat de l'exercice	- 280 409 €
TOTAL	- 280 409 €
Affectation	
Au poste « Report à nouveau »	280 409 €
TOTAL	280 409 €

Prend acte de la répartition des capitaux propres de l'exercice après affectation

	Après Affectation	Avant Affectation
Capital Social	206 648	206 648
Prime d'émission	10 865 532	10 865 532
Prime de fusion	2 183 903.90	2 183 903.90
Réserve légale	20 664.80	20 664.80
Report à Nouveau	- 77 425.80	202 983.33
Résultat	0	- 280 409.13
TOTAL	13 199 322.90	13 199 322.90

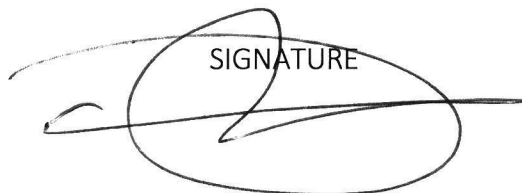
DECISION 3

Mention des conventions réglementées

Les associés,

Approuvent les conventions visées par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code du commerce.

SIGNATURE



Didier FARELLA,
Le Président